

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20181022-lmc100000252770-DE

Envoi Préfecture : 30/10/2018 Retour Préfecture : 30/10/2018

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 22 octobre 2018

**Communication relative à la mise en œuvre des
recommandations de l'évaluation des actions de
promotion institutionnelle des langues régionales au
sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Synthèse

La Région Nouvelle-Aquitaine hérite de trois situations relativement hétérogènes d'un point de vue sociolinguistique, et il en va de même s'agissant du niveau de structuration de la politique linguistique publique menée jusqu'à présent sur ces territoires.

Si la langue occitane ou le poitevin-saintongeais ne bénéficient pas d'une visibilité comparable au basque en terme de signalétique, le cadre législatif actuel ne s'oppose pourtant pas au développement de panneaux bilingues.

C'est dans ce contexte que l'ex-Région Aquitaine a expérimenté dès 2008 un certain nombre d'actions visant à donner plus de visibilité aux langues régionales, notamment dans le domaine des transports (gares TER) et de l'éducation (lycées), prenant la forme de délibérations successives définissant des objectifs précis.

Il s'agit ainsi d'informer les élus régionaux sur la démarche d'évaluation initiée par les services en janvier 2017, qui consistait d'une part à procéder à un état des lieux des actions de promotion institutionnelle des langues régionales au sein de l'ex- Région Aquitaine, et d'autre part à formuler des préconisations afin de redéfinir une nouvelle feuille de route tenant compte de l'évolution institutionnelle de la Région Nouvelle Aquitaine.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 22 OCTOBRE 2018

N° délibération : 2018.1920.SP

N° Ordre : 20

Réf. Interne : 152772

C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

C04 - CULTURE

304D - Promouvoir les langues et cultures régionales

OBJET : Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de promotion institutionnelle des langues régionales au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Vu l'avis de la Commission Culture, Patrimoine, Identités régionales, Sports, Jeunesse, Solidarités, Handicap, réunie et consultée,

1-Contexte et objectifs de l'évaluation

Les trois anciennes collectivités formant la Région Nouvelle-Aquitaine ont fait le choix, à des degrés divers, de mener une politique en faveur du développement des langues régionales sur leur territoire. Par une délibération en date du 27 juin 2011, l'ex-Région Aquitaine approuvait alors son second « plan pluriannuel [2011-2015] de la politique linguistique publique concertée en faveur de l'occitan en Aquitaine » doté d'une feuille de route dédiée à la promotion des langues régionales au sein même de l'institution régionale. L'ex-Région Aquitaine entendait ainsi accroître la présence des langues occitane et basque dans ses échanges avec le public, en s'appuyant sur les règlements d'intervention et dispositifs mis en place par la collectivité au sein de ses différentes directions. A ce titre, plusieurs axes de travail ont été définis à travers huit fiches-actions : formation des agents, plurilinguisme dans les actions de communication institutionnelles internes et externes (marque, logo, affichage, signalétique, objets promotionnels...), les gares/TER et les lycées, le tourisme ou encore la jeunesse.

Dans le cadre de l'émergence de la Région Nouvelle-Aquitaine, la promotion des langues régionales au sein de la nouvelle entité régionale doit être renouvelée, et articulée avec la restructuration administrative afin d'intégrer les langues et cultures régionales comme une composante majeure de l'identité régionale. Cela consistait tout d'abord à réaliser un bilan physico-financier de l'ensemble des actions de promotion ou de valorisation des langues régionales au sein des institutions régionales des trois anciennes régions formant la Région Nouvelle-Aquitaine, et de procéder à une évaluation de ces actions sur la période 2011-2015. Dans un second temps, il s'agissait de formuler des préconisations dans la perspective du renouvellement de la politique de promotion des langues régionales au sein de la nouvelle entité régionale, sur la base des résultats obtenus

préalablement et des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres régions ou collectivités, conformément aux objectifs de la nouvelle mandature.

Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants :

- Améliorer le portage de la question des langues et cultures régionales par les élus ;
- Favoriser et fluidifier la mise en place d'actions de politiques publiques en faveur des langues et cultures régionales de manière transversale, en s'appuyant sur les différentes compétences de la région, en fluidifiant les relations inter-services ;
- Mieux cibler quelles sont les autres compétences de la région où les langues et cultures régionales pourraient avoir un impact maximisé, et ce en fonction des différents territoires culturels ;
- Améliorer la mise en contact des usagers avec les langues régionales dans les lieux pour lesquels la Région a la compétence.

2-Conclusions et recommandations

La mise en œuvre du plan pluriannuel 2011-2015 de promotion des langues régionales a permis un réel renforcement de la visibilité des langues régionales auprès des agents de l'ex-Région Aquitaine. Le positionnement de la Région sur ces questions et sa légitimité à intervenir en faveur du soutien aux langues régionales semblent désormais acquis pour les agents de la Région.

Toutefois, malgré ce bilan positif, l'évolution de la politique de promotion institutionnelle régionale dans le contexte de fusion des trois anciennes régions doit être l'occasion de réinterroger et formaliser les attendus de cette politique (renforcement de la visibilité, mais aussi sauvegarde des langues régionales et valorisation d'un patrimoine immatériel), ainsi que de leurs déclinaisons dans un plan d'actions qui s'appuie davantage sur les missions réalisées par les agents. Si l'on interroge la mise en œuvre du plan pluriannuel au regard des objectifs initiaux, l'impact des actions semble ainsi relativement limité :

- Transmission et développement de l'usage des langues régionales : les actions menées dans le cadre du plan pluriannuel 2011-2015 devaient permettre de favoriser le développement des langues régionales via le renforcement du nombre de locuteurs. L'action de formation en direction des agents n'a pas réellement joué ce rôle, car elle ne touchait qu'un nombre limité de personnes. La capacité même de cette action à atteindre l'objectif fixé reste posée. Il s'agira dans ce cadre de se réinterroger sur l'objectif de développement des langues régionales et des moyens mobilisés pour y parvenir. Il semblerait plus opportun de favoriser la mise en place de modules de sensibilisation aux langues et cultures régionales.

-Valorisation sociale des langues régionales : les actions menées ont contribué plus directement à la valorisation sociale des langues régionales, a minima en direction des agents (renforcement de la visibilité, légitimation de la politique, etc.) mais aussi et dans une moindre mesure du grand public (déploiement de la signalétique, intervention dans le cadre du festival des lycéens, etc.). Néanmoins, le potentiel de valorisation sociale des langues régionales par l'action de la Région, demeure sous-exploité. L'inscription d'actions nouvelles ou la mise en œuvre effective des actions du plan en direction de cet objectif et en lien avec le cadre d'intervention des agents (promotion touristique, soutien

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181022-lmc100000252770-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 30/10/2018
Retour Préfecture : 30/10/2018

aux filières économiques du territoire, accompagnement du tissu culturel local, etc.) pourraient ainsi permettre de renforcer la contribution de la politique régionale à la valorisation sociale des langues.

3-Actions mises en œuvre ou programmées suite aux recommandations

Le premier chantier consistera à finaliser la désignation, au sein de directions ciblées, de « référents promotion interne des langues régionales » amenés à participer au « Groupe Référent ». La constitution de ce groupe devra faire l'objet d'une attention particulière et répondre notamment à deux enjeux identifiés dans le cadre de l'évaluation :

- La bonne appropriation par les référents de leur rôle et des enjeux de promotion institutionnelle des langues régionales ;

- La bonne identification du positionnement de ces agents sur la promotion des langues régionales par leur hiérarchie dans un souci de légitimation de leurs interventions.

Pour cela il a été retenu le principe de procéder à une identification des agents basés sur une double logique de volontariat et de repérage par les Directeurs généraux adjoints. La qualité de « référent promotion interne des langues régionales » devra figurer sur la fiche de poste de l'agent concerné.

Le groupe-référent pourra ensuite être mobilisé sur l'élaboration du plan d'actions. Il conviendra pour le groupe de définir des actions permettant la déclinaison des préconisations et s'inscrivant dans la prolongation des réalisations du plan précédent. Il aura également vocation pour chacune de ces actions à :

- Fixer un calendrier de mise en œuvre ;

- Déterminer les objectifs cibles de chaque action ;

- Proposer des porteurs au sein du groupe-référent pour chacune des actions présentées ;

- Etablir des propositions de modalités d'intervention ;

- Identifier le cas échéant les secteurs spécifiques d'application ou les distinctions à opérer en fonction des différentes langues régionales du territoire.

Le pilotage du plan s'appuiera sur trois formes d'instances :

- Une instance politique et de direction chargée de la validation du plan d'actions, de ses réorientations éventuelles et de la bonne intégration des actions prévues au titre du plan dans les feuilles de route de chaque direction et les plans de travail des référents. Cette instance, sur une démarche transversale comme la promotion institutionnelle des langues régionales, apparaît nécessaire à la validation et au portage effectif de la feuille de route ;

- Une instance technique, recoupant le groupe-référent, chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des actions ;

- D'instances de travail à géométrie variable, réunies au cas par cas, composées des référents volontaires sur des thématiques spécifiques visant à définir et mobiliser les outils opérationnels de déploiement du plan d'actions.

Le planning ci-dessous présente plus précisément ce que pourrait être l'organisation de l'élaboration du plan d'actions, les fréquences de réunions pour l'année 2019 et leur objet. La tenue de ce calendrier permettrait une validation définitive du plan à l'automne 2019 et un engagement opérationnel de la mise en œuvre pour la fin d'année. Il suppose pour cela :

- Une réunion du Comité de pilotage ;

- Trois réunions du Comité de suivi.

Il prévoit plus précisément :

- Un temps dédié à la structuration du Groupe référent (janvier 2019) ;
- Un temps de définition de la feuille de route (février-mars 2019) ;
- Elaboration d'une proposition de plan d'actions par le Comité de suivi (avril 2019) ;
- Formalisation de la feuille de route (mai-juin 2019) ;
- Validation du plan en Comité de pilotage (septembre 2019) ;
- Vote en séance plénière du Conseil régional (décembre 2019) ;
- Engagement de la mise en œuvre (janvier 2020).

Les orientations prioritaires seront les suivantes :

- Sensibiliser les agents régionaux aux enjeux et aux potentialités en matière de développement et de promotion des langues régionales (informations ponctuelles, formations, organisation d'événements de sociabilité portés par la Région...) ;
- Poursuivre les actions de développement de la signalétique multilingue et accompagner ce travail d'actions de médiation en faveur des langues régionales ;
- Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux liés aux langues régionales dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Région.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **de DONNER ACTE** au Président du Conseil Régional de sa communication concernant la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions de promotion institutionnelle des langues régionales au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Donne acte



ALAIN ROUSSET